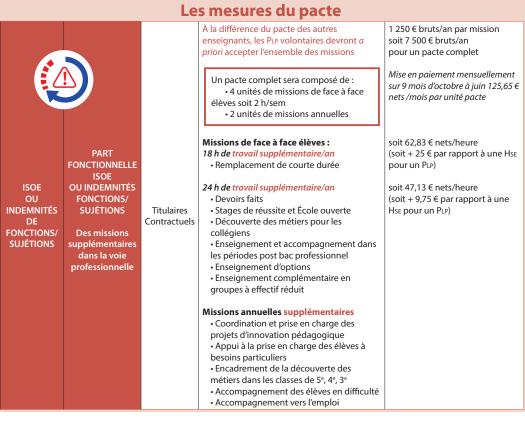




Rémunérations/carrières Quoi retenir des évolutions à venir ?

Les mesures du socle				
Mesures liées à la carrière				
		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
RECLASSEMENT		Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3° voie)
ACCÈS À LA HORS-CLASSE		Titulaires	À partir du 9º échelon	Augmentation du ratio promouvables/ promus par corps 2022 : 18 % 2024 : 22 % 2023 : 21 % 2025 : 23 %
ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE		Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe
ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL		Titulaires	Au 4 ^e éch. de la classe ex.	Avancement à l'ancienneté
Mesures liées à la rémunération				
PRIME D'ATTRACTIVITÉ		Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois
		Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 +55,60 € Éch. 3 +94 € Éch. 4 +119,67 € Éch. 5 +126,75 € Éch. 6 +114 € Éch. 7 +42,75 €
		Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois
ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'Isoe ou des indemnités de fonctions ou de sujétions	+ 1550 € bruts/an soit + 116,87 € nets/mois pour les profs doc. + 1294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités
	PART MODULABLE (ISOE)	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation pour les classes de 1 ^{re} , terminale, et 2 ^e année de CAP	+ 538 € bruts/an soit + 40,57 € nets/mois



On est loin des 10 % annoncés!

Travailler plus pour gagner plus : pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser le point d'indice!



